

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### La radio a-t-elle un avenir économique ?

Difficile de répondre par l'affirmative au vu des différentes réflexions et contre-vérités émanant depuis quelques jours de différentes institutions. Le SNRL a trois raisons de s'étonner et de s'indigner en ce début d'été qui s'annonçait pourtant paisible :

1. **L'incroyable remarque de la Cour des Comptes (CDC), quelques lignes de la page 179 du dernier rapport, daté de juin 2013 et traitant de la « La situation et les perspectives des finances publiques », à propos du financement de la radiodiffusion associative sont mensongères** donc certainement malintentionnées. Il n'est pas juste d'écrire que « certaines subventions de l'Etat ont été maintenues alors que la compétence a été décentralisée de longue date » et d'y associer la radiodiffusion associative. De même, écrire que « le soutien aux 627 radios associatives locales, à hauteur de 29M€ via le fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER), se fait concurremment à l'appui apporté localement par les collectivités territoriales » est un mensonge doublé d'une négation de la législation :

- Aucune collectivité locale, aucun service décentralisé de l'Etat n'a jamais reçu de compétence relative ni à l'audiovisuel en général, ni à la radiodiffusion associative en particulier. Cette situation est par ailleurs souvent problématique pour les éditeurs locaux qui ne trouvent d'interlocuteurs compétents qu'à l'échelle nationale.
- Le FSER ne peut être une source d'économie pour l'Etat puisqu'il est imposé par la Loi et qu'il représente à ce titre un élément essentiel de l'équilibre du modèle économique de la radiodiffusion en France.
- La subvention du FSER est d'une part conditionnée au respect d'un seuil maximal de 20% des recettes issues de la publicité diffusée à l'antenne et incite d'autre part les éditeurs bénéficiaires à diversifier leurs ressources en dehors de la publicité.
- Les financements locaux sont complémentaires du FSER, ils ne résultent que de choix politiques ponctuels effectués par les collectivités locales en question, et sont donc répartis très inégalement d'un territoire à l'autre.

**Le SNRL ne comprend pas comment une autorité aussi compétente que la Cour des Comptes a pu dépasser le stade de l'approximation pour écrire autant de contre-vérités, avec un tel aplomb et en si peu de lignes. Nous mesurons également le crédit et l'autorité que tout à chacun confère aux écrits de la Cour des Comptes, et donc l'ampleur des potentielles conséquences politiques**

et administratives de tels propos. Le SNRL a saisi son Premier président, M. Didier Migaud, afin qu'il apporte un correctif officiel.

2. **L'inacceptable « gel » voulu par le Ministère du Budget, de 7% de l'enveloppe de 29 millions d'Euros consacrée au Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique (FSER)** dans un contexte ne permettant plus une seule économie à la branche de l'économie sociale et solidaire du secteur de la radiodiffusion **est inadmissible**. Alors que le nombre de radios bénéficiaires augmente chaque année, alors que le FSER stagne depuis plusieurs années sans prendre en compte cette évolution ni l'augmentation annuelle des coûts d'exploitation, alors que le secteur non-commercial de la radiodiffusion française subit de plein fouet de nombreuses autres coupes budgétaires, alors que de nombreuses pistes d'optimisation du FSER ont été présentées à plusieurs reprises par le SNRL, il est inimaginable que l'enveloppe budgétée pour 2013 et 2014 ne soit pas, a minima, distribuée dans son intégralité aux radios de catégorie A.

**Le SNRL demande à la Ministre de la Culture, Mme Aurélie Filippetti, de sanctuariser le financement de la radiodiffusion associative dans le budget 2013, comme elle a pu le faire pour le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques.**

3. **La surprenante réflexion du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) concernant la suppression pure et simple du seuil anti-concentration**, il est impossible de prendre ce type de décision sans contrevenir fondamentalement aux modèles économiques de l'ensemble des catégories de radios ! L'amendement n'a pour l'instant pas été déposé et ne devrait finalement pas l'être.

**Le SNRL souhaite que l'évolution des modèles économiques des éditeurs de radio soit à l'ordre du jour de la prochaine journée des Assises de l'Audiovisuel, préparée par le Ministère de la Culture et de la Communication et qui sera consacrée à la radio à l'automne prochain.**

---

**Le Syndicat National des Radios Libres a pu porter l'ensemble de ses revendications et partager les inquiétudes des radios libres, mardi 16 juillet 2013, à l'occasion d'une rencontre organisée avec Laurence Franceschini, Directrice Générale de la DGMIC.**

---

Merci de relayer l'information et de nous en tenir informé.

Contact presse : Pierre Montel - 06 62 92 65 21 – [communication@snrl.fr](mailto:communication@snrl.fr)